**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT D’UNE ACTIVITÉ SYNDICALE**

La personne déléguée bénéficie d’un montant de cinq (5 $) dollars par personne pour organiser une activité syndicale.

Le Syndicat rembourse les dépenses reliées à l’activité syndicale autorisée via le formulaire « Activité syndicale », sur présentation du formulaire « Demande de remboursement » dûment rempli, signé par la personne déléguée, de la liste de présence des reçus et des pièces justificatives.

|  |
| --- |
| Nom de la personne déléguée : |
| Établissement : |
| Date de l’événement : |
| Montant réclamé : |
| Numéro du chèque : |
| Approuvée par : |
| Date : |